



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Note à l'attention des candidats au second concours national d'agrégation en sciences de gestion relative au contenu de la deuxième épreuve

L'article 7 du règlement du concours prévoit : « Le dossier est composé d'éléments divers de présentation d'une entreprise. »

Les candidats ne doivent pas s'attendre à disposer de l'intégralité des rapports publiés par les entreprises, beaucoup trop volumineux vu le temps de préparation imparti. Il s'agira d'une suite d'extraits de taille variable choisis par les membres du jury, répartis autour de 6 thèmes. Ils ne composeront pas un cas homogène mais pourront servir de supports aux exposés des candidats.

L'article 7 précise : « Le commentaire initial a une durée comprise entre dix et quinze minutes et porte sur trois points en rapport avec le dossier et choisis par le candidat. »

Le dossier soumis aux candidats comprendra 6 sections, abordant chacune une fonction particulière. Les candidats devront en choisir 3 parmi les 6 comme supports de leur exposé initial. Le jury sera sensible à la capacité démontrée par les candidats à aborder des disciplines diverses (dans ce cas au nombre de 3) au sein des sciences de gestion.

Pour conserver une élégance à la présentation, les candidats pourront donner un fil directeur à leur exposé sans sacrifier pour autant à l'exigence précédemment relevée.

Cette épreuve débutera le 9 janvier 2012.

Le Président du jury,  
Michel LEVASSEUR